

SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN

12 rue Alfons MIAS

66700 ARGELES SUR MER

11/01/2026

ARRIVE LE
12 JAN. 2026
Communauté de Communes
ACVI

Le

Monsieur Antoine PARRA
Président de la CC ACVI

Je suis la présidente bénévole de l'association, loi 1901, SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN affiliée à la FEDERATION DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME (FFSS) et à la FEDERATION DE NATATION (FFN).

Le SSA est l'association de la ville d'Argelès sur mer et de la CDC la plus importante avec ses 1200 adhérents et ses 200 parents des bébés nageurs. Elle propose pour les 15 communes du territoire des activités de 5 mois à 93 ans : des cours de bébés nageurs, une école de natation loisirs ou compétition, des cours de natation adultes, des cours d'aquagym, des cours de secourisme, un centre de formation au BNSSA (sauveteur aquatique) et un centre de formation adultes au brevet professionnel BPJEPS AAN (connu sous le nom de Maître Nageur Sauveteur).

Le SSA a reçu le 18 décembre 2025 des avis de sommes à payer (postés le 15/12/2025, émis le 25/11/2025) par la CC ACVI pour des facturations ENFANTS location à la piscine AlberAquatic de l'année 2020 au 1er semestre 2025.

Je vous joins ces 6 avis émis pour un total de 68 670€ : 1er semestre 2025 = 8 090€, année 2024 = 13 150€, année 2023 = 13 540€, année 2022 = 13 775€, année 2021 = 11 980€ et année 2020 = 8 135€.

Je tiens à vous indiquer que toutes les locations ADULTES de 2020 à 2025 ont été réglées par l'association lorsque la régie de la piscine nous les communiquait, le SSA a donc réglé 60 434€.

De plus le SSA a reversé 52 500€ pour l'activité bébés nageurs de 2020 à 2025 puisqu'il avait été convenu avec votre service piscine que l'association fixait l'adhésion bébé nageur à 95€ et plus 200€ et que les 105€ de moins étaient reversés en entrées payantes chaque saison pour les parents des 100 bébés nageurs lors de l'activité les dimanches matins.

Je vous joins le récapitulatif des bilans comptables des 5 dernières saisons pour vous prouver que malheureusement l'association ne peut pas payer les sommes demandées sans disparaître avec ses salariés, ses 15 élèves, ses 100 bénévoles et ses 1200 adhérents.

Je vous demande donc de bien vouloir pour la survie de l'association d'accorder une remise gracieuse pour ces 6 titres de 68 670€.

Dans l'attente de votre réponse, en vous remerciant pour l'étude de notre dossier, veuillez agréer Monsieur le Président l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mme Nathalie Héraclé présidente du SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN

